

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

## SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation : 5 septembre 2016

**L'an deux mil seize, le neuf septembre**, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric, Mme HERVÉ Martine, M. GRIVEL Roland, Mme BERGER Soizic, M. HAMELIN Denis, Mme DENIS Joëlle

Absent(s) excusé(s) : M. GAUTIER Daniel, M. DENOUAL Nicolas

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Absents : 2 Pouvoirs : 0 Votants : 9

Date de convocation : 05/09/2016

Date d'affichage : 05/09/2016

Secrétaire de séance : Mme BERGER Soizic

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour :

- Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine
- Délégation à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique du dépôt du document d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme
- Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique
- Acquisition d'un deuxième chemin communal à La Bellenais - Dossier Leray
- Mise à disposition de la salle communale – Association « Les Ateliers Chorégraphiques »
- Mise à disposition de la salle communale – Association « La Chateaubriand »
- Mise à disposition du local commercial (au-dessus du commerce) au 2, rue du Taillis
- Mise en place d'une installation de chauffage électrique dans le logement au 6, rue du Taillis
- Décision modificative n° 2 – virement de crédits (maisons fleuries)
- Décision modificative n° 3 – virement de crédits (transport Secrétaire de Mairie)
- Questions diverses

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer de l'ordre du jour le point « Acquisition d'un deuxième chemin communal à La Bellenais - Dossier Leray », à cause du manque d'éléments pour délibérer, et de le reporter à une séance ultérieure.**

\*\*\*\*\*

### 2016-33 - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Afin de maintenir le remplacement au poste de secrétaire de mairie, la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CGD 35 doit être renouvelée. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal cette convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.**

### **2016-34 - Délégation à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique du dépôt du document d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme**

La Communauté de Communes de la Bretagne Romantique s'est engagée en juillet 2014 à réaliser la numérisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune pour son intégration et sa diffusion sur le Système d'Information Géographique (SIG). Il a été effectué les contrôles et corrections nécessaires pour que le PLU soit conforme à celui disponible en mairie.

A l'horizon 2020, la commune aura l'obligation de déposer son PLU dématérialisé sur le Géoportail National de l'Urbanisme (GNU).

Ce versement peut se faire dès à présent si la commune le souhaite : la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique procède au versement du document d'urbanisme sur le site officiel du GNU mais la commune reste souveraine et c'est elle qui décide de l'activation ou non pour l'accessibilité au public.

La présente délibération a pour objet de désigner la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique comme délégataire pour le dépôt des fichiers sur la plateforme internet du GNU. La plateforme du GNU, qui disposera du PLU dématérialisé, se trouve à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

La commune reste l'organe de validation du document d'urbanisme et celui qui autorise sa diffusion sur internet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Désigne la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique comme délégataire de la commune pour le dépôt des données sur le Géoportail National de l'Urbanisme,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'accord de délégation à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, ainsi que tout acte utile à la l'exécution de la présente délibération.**

### **2016-35 - Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport retraçant les activités de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique en 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.**

### **2016-36 - Mise à disposition de la salle communale – Association « Les Ateliers Chorégraphiques »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association « Les Ateliers Chorégraphiques », dont le siège social se situe à Combourg, représentée par Monsieur Enguerrand VANDENDRIESSCHE, d'utiliser à nouveau la salle communale la saison prochaine pour des cours de danses modern jazz et contemporain. L'association occuperait la salle chaque semaine, le mardi et le vendredi, de 17h00 à 22h00, du 1er septembre 2016 au 30 juin 2017, hors vacances scolaires, soit 70 séances. Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la location à 80 € par mois et d'établir une convention de mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte de mettre à disposition la salle communale à l'association « Les Ateliers Chorégraphiques » chaque semaine, le mardi et le vendredi, de 17h00 à 22h00, du 1er septembre 2016 au 30 juin 2017, hors vacances scolaires, soit 70 séances,**
- **Décide de fixer le prix de la location à 80 € par mois,**
- **Propose la signature par les deux parties d'une convention de mise à disposition qui précisera les conditions d'utilisation de la salle,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

### **2016-37 - Mise à disposition de la salle communale – Association « La Chateaubriand »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association « La Chateaubriand », dont le siège social se situe à Combourg, représentée par Monsieur Alain FRANGEUL, d'utiliser à nouveau la salle communale la saison prochaine pour des cours de danses bretonnes et gallèses traditionnelles. L'association

occuperait la salle un mercredi par mois, de 17h00 à 23h00, du 1er septembre 2016 au 31 juillet 2017, soit 11 séances. Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la location à 150 € pour ces 11 séances et d'établir une convention de mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte de mettre à disposition la salle communale à l'association « La Chateaubriand » un mercredi par mois, de 17h00 à 23h00, du 1er septembre 2016 au 31 juillet 2017, soit 11 séances,**
- **Décide de fixer le prix de la location à 150 € pour ces 11 séances,**
- **Propose la signature par les deux parties d'une convention de mise à disposition qui précisera les conditions d'utilisation de la salle,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

#### **2016-38 - Mise à disposition du local commercial (au-dessus du commerce) au 2, rue du Taillis**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de préavis datée du 29 juillet 2016 et reçue à la mairie le 1er août 2016 de Madame Nathalie BONNET, souhaitant ne plus occuper le local commercial à temps plein à partir du 31 août 2016. Sa situation professionnelle ayant évolué, elle souhaiterait cependant l'utiliser encore deux jours par semaine, les mardis et les jeudis, sur une période transitoire.

Monsieur le Maire propose la rédaction d'une nouvelle convention de mise à disposition présentant les conditions suivantes :

Jours de location	Les mardis et les jeudis
Durée de la location	Du 13/09/2016 au 12/03/2017 (6 mois)
Montant mensuel du loyer du local commercial	34 €
Montant mensuel des charges (eau, électricité, chauffage)	8 €
Montant du dépôt de la caution.	1 mois de loyer
Modalité de la révision du loyer du commerce.	Le loyer sera révisé chaque année, à la date anniversaire d'entrée dans le local, en fonction des variations de l'indice du coût de référence des loyers publié par l'INSEE selon les modalités suivantes : dernier indice INSEE connu à la date de signature de la convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte de mettre à disposition de Madame Nathalie BONNET le local commercial, les mardis et les jeudis, du 13 septembre 2016 au 12 mars 2017 (6 mois), pour un loyer mensuel de 42 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

#### **2016-39 - Mise en place d'une installation de chauffage électrique dans le logement au 6, rue du Taillis**

Actuellement, la cuve à fioul située près de la chaufferie alimente la mairie, la salle communale et le logement au-dessus de la salle. Afin de permettre aux locataires du logement une meilleure maîtrise de leurs consommations d'énergie et de répondre à l'article 26 sur l'individualisation des frais de chauffage de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer l'installation de chauffage au fioul existante dans le logement par une installation de chauffage électrique. Il présente le devis de la SARL GRESLÉ (35560 Bazouges-la-Pérouse) pour le changement de l'installation. Le devis correspondant s'élève à 3165,00 € HT soit 3481,50 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte le remplacement de l'installation de chauffage au fioul existante dans le logement au-dessus de la salle communale par une installation de chauffage électrique,**

- Retient le devis de la SARL GRESLÉ pour le changement de l'installation, d'un montant de 3481,50 € TTC,
- Précise que cette somme sera imputée au compte 2135, programme 63 (Logement 6, rue du Taillis), section d'investissement du budget 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**2016-40 - Décision modificative n° 2 – virement de crédits (maisons fleuries)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture de M. Jean-Yves JOURDAN, horticulteur à Épiniac, pour les bons d'achat du concours des maisons fleuries 2015. Cette facture, qui s'élève à 600 € TTC, ne peut pas être réglée à cause du manque de crédits prévus au compte 6714. Pour débloquer la situation, Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

***Section fonctionnement – Dépenses***

Article	Intitulé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6714	Bourses et prix	50,00	
618	Divers		50,00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de procéder aux modifications telles qu'elles sont énumérées dans le tableau ci-dessus.

**2016-41 - Décision modificative n° 3 – virement de crédits (transport Secrétaire de Mairie)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture de la SARL TAXI AMBU 35 (35720 Pleugueneuc) pour le transport de Mme Isabelle BRARD, Secrétaire de Mairie titulaire à Trémeheuc, nécessaire à l'expertise médicale dans le cadre du congé longue durée. Cette facture, qui s'élève à 87,72 € TTC, ne peut pas être réglée à cause du manque de crédits prévus au compte 6475. Pour débloquer la situation, Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

***Section fonctionnement – Dépenses***

Article	Intitulé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6475	Médecine du travail, pharmacie	87,72	
618	Divers		87,72

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de procéder aux modifications telles qu'elles sont énumérées dans le tableau ci-dessus.

**Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des lettres de remerciement de la Croix-Rouge française, unité locale de Saint Aubin d'Aubigné – Liffré, et des Restaurants du Cœur, relais du cœur d'Ille et Vilaine, pour la subvention communale versée à ces associations en 2016.

**Le Maire,  
Pierre SORAIS**